



# CONTRIBUTION D'ANGERS POUR UN NOUVEL AGENDA 21 DE LA CULTURE

---



*Par le collectif de la Ville d'Angers.*

15 mars 2014

*« Notre Agenda 21 des cultures est un révélateur du potentiel démocratique de notre territoire ainsi qu'un puissant facteur d'innovation et de mobilisation. »*



La Ville d'Angers s'est saisie en 2008 du texte fondateur de l'*Agenda 21 de la culture* pour consolider et amplifier une politique en faveur du développement durable menée depuis le début des années 1990. Nous l'avons adapté à nos spécificités en mettant en place une démarche qui prend appui sur la participation active des habitants pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques culturelles.

Cette dynamique co-construite est portée par des instances qui associent les Angevins (habitants, acteurs culturels, associations...) et la Ville (élus et services municipaux) :

- des séances plénières ouvertes à tous pour débattre et décider selon le principe « une personne, une voix » ;
- un groupe partenarial pour coordonner la démarche.

Ces espaces de dialogue ont permis de s'approprier collectivement une définition ouverte de la culture, qui reconnaît chacun comme porteur de culture et comme acteur de l'évolution de son territoire.

Notre « charte d'engagement », co-élaborée avec plus de 400 Angevins et adoptée en 2011, constitue la pierre angulaire du processus. Elle définit les enjeux locaux adaptés à notre contexte et décline des engagements pour y répondre. Elle traduit à la fois notre ambition de questionner les politiques culturelles au regard des mutations que connaît notre société, mais aussi notre volonté de placer la culture au cœur des enjeux, en la reconnaissant comme puissant levier de développement social, environnemental et économique.

Face aux changements sociaux et sociétaux ou aux innovations technologiques, notre projet est tourné vers le vivre ensemble harmonieux et métissé, entre partage multiculturel et reconnaissance de chacun, à l'opposé des replis identitaires et communautaristes, de l'isolement et de l'individualisme. En reconnaissant les cultures comme une richesse commune, ferments de lien social et leviers de l'ensemble des autres politiques publiques, nous avons fait le choix de parler d'un *Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers*.

Fruit d'un cheminement collectif qui irrigue progressivement le territoire, notre *Agenda 21 des cultures* est opérationnel depuis 2012. Une pluralité d'acteurs développe des actions collectives. Des collectifs d'artistes se forment dans un esprit de mutualisation et de solidarité. Des opérateurs œuvrent à réduire l'impact environnemental de leurs manifestations. Des projets transversaux croisent les approches scientifiques, sensibles, artistiques et participatives autour du rapport entre habitants et nature, ou encore de la représentation du territoire pour lire différemment la ville et les liens entre ses quartiers.

Des plans d'actions sont mis en œuvre dans les institutions, à l'image de celui de la Ville d'Angers, voté à l'unanimité par le conseil municipal en juin 2013. Décliné en 48 actions, il



place la culture au cœur des politiques publiques et les fait interagir. Il traduit la volonté politique de reconnaître et de garantir la place de la création artistique et de l'expression culturelle comme essentielles au développement de notre ville par l'effervescence, la confrontation d'idées, le débat démocratique qu'elles provoquent.

Notre *Agenda 21 des cultures* est un révélateur du potentiel démocratique de notre territoire ainsi qu'un puissant facteur d'innovation et de mobilisation. Notre démarche est toujours en mouvement pour formaliser des changements amorcés qui doivent s'inscrire dans la durée. De nouveaux équilibres entre les formes d'exercice de la démocratie représentative et participative sont en train d'être inventés. Des espaces et des modes d'expression sont à renforcer pour permettre aux citoyens et acteurs de la vie culturelle d'être parties prenantes des politiques culturelles. Cela pourrait nous conduire à repenser les missions des institutions culturelles pour mieux prendre en compte les porteurs de projets représentatifs de la diversité culturelle et artistique au regard des valeurs de l'*Agenda 21 des cultures*, et à interroger de ce fait la répartition des moyens.

Nos six années de mise en œuvre ont permis de commencer à adapter les enjeux culturels à ceux du développement durable au niveau local et à faire évoluer les usages et les pratiques culturelles. Elles montrent l'importance du partage d'expériences et du partenariat entre acteurs pour générer des dynamiques locales, évolutives et inscrites dans la durée.

Eclairés par ce parcours, nous sommes favorables à une réécriture de l'*Agenda 21 de la culture* pour réaffirmer et actualiser les valeurs qui relient la culture et le développement durable autour de lignes de force : Diversité culturelle et droits de l'Homme ; Solidarités intergénérationnelles et interculturelles ; Economie plurielle et responsable ; Biodiversité et changements climatiques ; Coopération et échanges internationaux ; Co-construction et organisation démocratique ; Transversalité des politiques.

Cette approche nous conduit à considérer la culture – les cultures – comme un lien entre les grands enjeux du développement durable.

En appui du texte fondateur de la commission culture, nous recommandons la rédaction d'outils et supports pour favoriser la transmission et l'adaptation du futur *Agenda 21 de la culture* aux spécificités de chaque territoire, pour expliquer ses objectifs grâce à des exemples d'application.